



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 39-4997-1
Date de parution : 2025/09/18

Numéro de la version : 2.00
Remplace la version datée de : 2020/10/27

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

3M(MC) Dyneon(MC) Fluoroélastomère FC 2152

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Elastomères fluorés

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Matériaux de pointe
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Catégorie 1.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Point d'exclamation |Risque pour la santé |

Pictogrammes**Mentions de danger**

Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut causer la fièvre des polymères.

Mises en garde**Prévention :**

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et des dispositifs de protection pour les yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. En cas de problèmes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

Entreposage :

Garder sous clef.

Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Peut causer des brûlures thermiques. L'inhalation des vapeurs dégagées pendant le traitement peut être dangereuse. Ces vapeurs peuvent provoquer l'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|-------------|--------------------------------|---|
| POLYMERÉ DE FLUORURE DE VINYLIDENE ET D'HEXAFLUORURE DE PROPYLENE | 9011-17-0 | 90 - 99 | 1-propène, 1,1,2,3,3,3-hexafluoro-, polymère avec 1,1-difluoroéthène |
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | 921213-47-0 | 0.5 - 1.5 Secret Fabrication * | Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1- | 1478-61-1 | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1- |

| | | | |
|--|-----------|------------------------------|--------------------------------------|
| (trifluorométhyl)éthylidène]diphénol énol | | | (trifluorométhyl)éthylidène]diphénol |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | 80-07-9 | < 1 | Bis(4-chlorophényl)sulfone |
| Silice | 7631-86-9 | < 1 | Silice |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | 126-33-0 | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | 1,1-Dioxyde de tétrahydrothiophène |

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement la peau à grande eau froide pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU. Couvrir la zone affectée avec un linge propre. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons)

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas exposer le matériel à des chaleurs extrêmes afin d'éviter la formation de produits toxiques de décomposition. Voir Produits de décomposition dangereux dans la section Stabilité et réactivité.

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Lorsque les conditions de lutte contre l'incendie sont graves et que l'on envisage la décomposition complète du produit, porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact de la peau avec le matériau chaud. Entreposer les vêtements de travail a l'écart des autres vêtements, des aliments et des produits du tabac. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Ne pas fumer: Fumer en utilisant ce produit peut entraîner la contamination du tabac et/ou de la fumée et de conduire à la formation de produits de décomposition dangereux. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas d'exigences particulières de conservation Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---|------------|--------|--|-------------------------|
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables | 7631-86-9 | ACGIH | MPT(particules respirables):10 mg/m ³ | |
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules respirables | 7631-86-9 | ACGIH | MPT(particules respirables):3 mg/m ³ | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Dans les situations où le fluide risque d'être exposé à une chaleur extrême en raison d'un usage abusif ou d'une défectuosité du matériel, ventiler par aspiration à la source de manière suffisante afin de maintenir les concentrations de produits de décomposition thermique sous les niveaux indiqués dans les directives d'exposition. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. L'emploi d'un système de ventilation par aspiration à la source est nécessaire à une température supérieure à 400 degrés Celsius.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Pour les situations où le matériau pourrait être exposé à une surchauffe extrême en raison d'une mauvaise utilisation ou d'une défaillance de l'équipement, utiliser un respirateur à pression positive.

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Risques thermiques

porter chaleur isolant gants - porter chaleur isolant gants, lunettes ventilé indirecte, et un écran facial complet lors de la manipulation de matériaux chauds

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------------------|
| Etat physique | Solide |
| Aspect physique spécifique: | Bloc ou plaque solide |
| couleur | Paille, Blanc |
| Odeur | Inodore |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'ébullition | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'éclair : | Pas de point d'éclair |
| Vitesse d'évaporation : | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Inflammabilité | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LIE) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LSI) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| pression de vapeur | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Densité de vapeur relative | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Densité | 1,8 g/cm3 |
| Densité relative | 1,8 [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Négligeable |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité Cinématique | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Pourcentage de matières volatiles | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Masse moléculaire | <i>Pas de données disponibles</i> |

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Aucun connu.

10.5 matériaux incompatibles

Poudre d'aluminium ou de magnésium et conditions de température et cisaillement élevées.

10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| | |

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Monoxyde de carbone | Température élevée |
| Bioxyde de carbone | Température élevée |
| Fluorure d'hydrogène | Température élevée |
| Perfluoroisobutylène (PFIB) | Température élevée |
| Oxydes de soufre | Température élevée |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Température élevée |

Exposé à une chaleur extrême, par suite d'une mauvaise utilisation ou d'une défaillance de l'équipement, le produit peut générer des produits de décomposition toxiques, dont le fluorure d'hydrogène et le perfluoroisobutylène.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Lors du chauffage :

Fièvre des polymères : les signes et les symptômes sont notamment des douleurs ou des serrements thoraciques, l'essoufflement, la toux, des malaises, des douleurs musculaires, une accélération du rythme cardiaque, de la fièvre, des frissons, de la sueur, la nausée et des maux de tête.

Contact avec la peau :

Lors du chauffage: Brûlures thermiques : les signes et les symptômes sont notamment de la douleur intense, des rougeurs, de l'enflure et une destruction des tissus. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Lors du chauffage: Brûlures thermiques : Signes et symptômes probables : douleurs aiguës, rougeurs, tuméfaction et destruction des tissus. Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|------------------------|---|
| Produit général | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| POLYMERÉ DE FLUORURE DE VINYLIDENE ET D'HEXAFLUORURE DE PROPYLENE | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| POLYMERÉ DE FLUORURE DE VINYLIDENE ET D'HEXAFLUORURE DE PROPYLENE | Ingestion | Rat | LD50 6 000 mg/kg |
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Dermale | Jugement professionnel | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Ingestion | Rat | LD50 4 810 mg/kg |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Dermale | Lapin | LD50 4 897 mg/kg |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 12 mg/l |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Ingestion | Rat | LD50 1 846 mg/kg |
| Silice | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Silice | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 0,691 mg/l |
| Silice | Ingestion | Rat | LD50 > 5 110 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---------|---------------------------------|
| POLYMERÉ DE FLUORURE DE VINYLIDENE ET D'HEXAFLUORURE DE PROPYLENE | Lapin | Aucune irritation significative |
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | Lapin | Aucune irritation significative |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Lapin | Aucune irritation significative |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Lapin | Irritation minimale. |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Lapin | Irritation minimale. |
| Silice | Lapin | Aucune irritation significative |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---------|---------------------------------|
| POLYMERÉ DE FLUORURE DE VINYLIDENE ET D'HEXAFLUORURE DE PROPYLENE | Lapin | irritant légère |
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | Lapin | Irritant grave |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Lapin | Corrosif |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Lapin | Irritant grave |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Lapin | Irritant modéré |
| Silice | Lapin | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----|---------|--------|
|-----|---------|--------|

| | | |
|---|------------------|---------------|
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | Mouris | sensibilisant |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Cochon d'Inde | Non classifié |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Mouris | Non classifié |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Cochon d'Inde | Non classifié |
| Silice | Hommel et animal | Non classifié |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénérité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|---|----------|---|
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | In vivo | N'est pas mutagène |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | In Vitro | N'est pas mutagène |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Silice | In Vitro | N'est pas mutagène |

Cancérogénérité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|----------------------------|--------------|---------------------------|---|
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Ingestion | Multiple espèces animales | Non-cancérogène |
| Silice | Non spécifié | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Effets toxiques sur la reproduction**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|-----------|---|---------|--|--------------------|
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 28 jours |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | LOAEL 338 ppm dans le régime | 2 génération |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Ingestion | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | LOAEL 338 ppm dans le régime | 2 génération |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | LOAEL 338 ppm dans le régime | 2 génération |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 50 mg/kg/jour | 42 jours |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Ingestion | Non classifié pour la reproduction | Rat | Niveau sans | Avant |

| | | | | | |
|------------------------------------|-----------|---|-----|--|--|
| | | masculine | | effet nocif observé 50 mg/kg/jour | l'accouplement - Lactation |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 15 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 700 mg/kg/jour | 14 jours |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 200 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 60 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Silice | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour | 1 génération |
| Silice | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour | 1 génération |
| Silice | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse |

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|-----------|--|---------------|---------|--|--------------------|
| POLYMERÉ DE FLUORURE DE VINYLIDENE ET D'HEXAFLUORURE DE PROPYLENE | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 10 000 mg/kg/day | 2 semaines |
| Benzyltriphenylphosphonium, sel avec (trifluoro-2,2,2 (trifluorométhyl)-1 éthylidène)-4,4' bis(phenol)1:1 | Ingestion | Système endocrinien foie rénale et / ou de la vessie système auditif cœur des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux moelle osseuse système vasculaire système immunitaire Système nerveux système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/day | 28 jours |

| | | | | | | |
|--|------------|--|---|----------------------------|--|----------------------------|
| | | système vasculaire | | | | |
| 4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol | Ingestion | cœur Système endocrinien tube digestif système vasculaire foie Système nerveux rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/day | 28 jours |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Ingestion | système vasculaire foie système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 200 mg/kg/day | 14 semaines |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 19 mg/kg/day | 14 semaines |
| BIS(4-CHLOROPHENYL)SULFONE | Ingestion | cœur Système endocrinien tube digestif des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux muscles Système nerveux système respiratoire système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 200 mg/kg/day | 14 semaines |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Inhalation | Système nerveux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Multiple espèces animales. | LOAEL 0,5 mg/l | 27 jours |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 0,02 mg/l | 90 jours |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Inhalation | foie | Non classifié | Singe | LOAEL 0,5 mg/l | 27 jours |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Inhalation | sang | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé 0,16 mg/l | 90 jours |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 700 mg/kg/day | 28 jours |
| 1,1-DIOXYDE DE TETRAHYDROTHIOPHENE | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 60 mg/kg/day | 28 jours |
| Silice | Inhalation | système respiratoire silicose | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les produits de combustion contiendront du HF. L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux normes sur les productexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Classement des risques par le HMIS

Santé: *2 **Inflammabilité:** 1 **Dangers physiques :** 0 **Protection personnelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

| | | | |
|----------------------|------------|--------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 39-4997-1 | Numéro de la version : | 2.00 |
| Date de parution : | 2025/09/18 | Remplace la version datée de : | 2020/10/27 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca